

POINT COM

Bulletin municipal de Bonnétable • Septembre 2018

BONNETABLE



04



06



08



18



20



23

03 Editorial

Le mot du Maire

04 Vie de la commune

Retour sur les inondations

06 Vie de la commune

Assainissement : des travaux coûteux indispensables

08 Vie de la commune

La Place d'Armes fait peau neuve

09 Vie de la commune

Arrivée en nombre des gens du voyage

10 La page du Sénateur

Réforme de la fiscalité locale

12 Vie de la commune

Comptes 2017 et budget 2018

14 Vie des écoles

Ecoles publiques

15 Vie des écoles

Ecole du Sacré Cœur

16 Conseil Municipal "Jeunes"

Conseil Municipal "Jeunes" et lien intergénérationnel

17 Conseil Municipal "Jeunes"

Le Conseil Municipal "Jeunes" en action

18 Vie des écoles

Ecole primaire publique, Catherine Paysan lui donne son nom !

20 Jumelage

Bonnétable - Twistingen, 40 ans de jumelage (le retour !)

22 Vie de la commune

Patriote de Bonnétable, la section football labellisée !

23 Vie de la commune

24 Heures du Mans, Bonnétable choisie pour l'opération "Onroak" !

24 Calendrier

Les prochains évènements Mariages / Naissances

Crédits photos : François Bellanger, Manuela Gouet, Heike Harms, Maxence Jardin, Amélie Lecas, Thierry Lemonnier, Didier Pavé, Jean Pierre Vogel.

Constitutrices (teurs) : Frédéric Barré (directeur de la publication), Geneviève Bellanger, Catherine Bouttier, Rose-Marie Guillopé, Amélie Lecas, Thierry Lemonnier, Marie-Laure Pléver, Jean Pierre Vogel.

Création graphique et impression :
Imprimerie CRES à Bonnétable
02 43 29 31 57



LE MOT DU MAIRE



Je reçois sur rendez-vous, à la Mairie, et me déplace aussi à domicile pour les personnes à mobilité réduite.

Nos efforts pour maîtriser efficacement les finances communales se poursuivent et se traduisent par une nouvelle baisse des taux d'imposition



Chères Bonnétabliennes, chers Bonnétabliens,

Les événements climatiques des 9 et 11 juin derniers ont mobilisé l'ensemble des élus et des agents communaux pendant plusieurs semaines. De ce fait, nous avons donc décidé de retarder la parution de notre bulletin semestriel communal afin de garantir sa qualité et son actualité.

Tous les efforts déployés après les intempéries ont permis de rétablir au plus vite la circulation sur la commune, d'effacer les principaux stigmates des inondations. Dès le 12 juin, nous avons recueilli les 350 déclarations de sinistrés pour étayer notre dossier de demande de reconnaissance de Bonnetable en état de catastrophes naturelles. Celui-ci a été examiné par une Commission interministérielle le 19 juillet et la publication de l'arrêté dans le Journal officiel est intervenue le 15 août. Ces événements ont encore renforcé notre volonté de tout mettre en œuvre pour le développement et l'attractivité de notre commune.

Nos efforts pour maîtriser efficacement les finances communales se poursuivent et se traduisent par une nouvelle baisse

des taux d'imposition (pour la 4^{ème} année consécutive) et par la maîtrise des charges de fonctionnement. Cette gestion salubre nous a permis, lors de ce premier semestre, de renégocier plusieurs emprunts, grâce à la confiance retrouvée des établissements financiers, ce qui engendre une économie de 65 000 euros pour la commune.

Nous restons néanmoins très vigilants car les annuités des nombreux emprunts souscrits avant 2014 pèsent encore très lourdement sur les finances communales (548 000 euros en 2017), et la suppression de la taxe d'habitation, qui est une des principales ressources de la commune, risque d'avoir un impact négatif conséquent dans les années à venir.

Lors de ce premier semestre, nous avons mis en application le schéma directeur d'assainissement qui s'imposait à nous. C'est le projet le plus ambitieux et le plus coûteux de notre mandat, qui a certes engendré de nombreux désagréments pour les riverains et commerçants, mais qui était nécessaire pour nous mettre en conformité et pour envisager le développement de la commune (raccordement de nouvelles maisons).

Les travaux de rénovation des anciennes halles, portés par la Communauté de communes Maine Saosnois, pour en faire une école de musique et de danse intercommunale sont terminés. Conformément aux engagements pris par la commune, nous avons donc programmé la restauration et l'agrandissement de la Place d'Armes qui s'achèveront fin octobre.

2018 aura vu également la mise en service du système de caméras de vidéoprotection, système qui a déjà permis de résoudre de nombreux problèmes d'incivilités et de délits. L'accès à la nouvelle passerelle aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite) enjambant le Tripoulin au niveau du lavoir a été repensé afin qu'il soit plus accueillant tout en mettant en valeur ce site.

Je reste bien naturellement à votre écoute, et soucieux de tout mettre en œuvre pour améliorer votre cadre de vie et le développement de notre chère commune.

Je vous souhaite une très belle fin d'année.

Frédéric Barré
Maire de BONNETABLE

RETOUR SUR LES INONDATIONS

Chacun a vécu, à des degrés divers, ce qui constitue les plus grandes inondations connues de notre histoire locale. Par chance, cet épisode se solde sans victimes. Mais nos pensées sont évidemment tournées vers les plus touchés, psychologiquement, et vers ceux pour lesquels les conséquences ont été importantes. Face à l'ampleur de l'évènement, il nous a paru essentiel de revenir sur les circonstances qui ont conduit à de telles inondations et à de tels dégâts.

Le relief de la commune de Bonnetable culmine à 167 mètres alors que son point le plus bas est à 77 mètres. Soit 90 mètres de dénivelé, avec des collines entourant la ville dans un arc de cercle, allant du nord jusqu'au sud-ouest. Ce véritable entonnoir naturel joue un rôle de collecteur de toutes les eaux. Mais ce qui d'habitude constitue un ruissellement s'est mué en rivières, voire en torrents, convergeant vers le lit du Tripoulin.

Les 9 et 11 juin, les pluies se sont déversées sur notre territoire avec une intensité jamais vue. Nous étions d'ailleurs à l'épicentre de ce phénomène.

Tout d'abord le samedi 9 juin, la commune a essuyé une première pluie centennale. On a relevé que 111 mm d'eau sont tombés en quelques heures, provoquant la saturation des réseaux pluviaux et des fossés, obstruant ceux-ci en les remplissant de branchages, de terre et de pierres. Petit à petit ce sont des rivières d'eau et de boues qui ont traversé propriétés, maisons et empruntant les rues pour rejoindre le jardin public et le Tripoulin.

Le lundi 11 juin, les pluies se sont succédées en milieu de journée et elles ont été d'une violence encore

plus grande. Glissant en masse sur des terrains déjà gorgés d'eau et des entrées de réseaux bouchés par les événements du samedi, les 92 mm de pluie ont provoqué très rapidement des torrents, déferlants les collines entourant Bonnetable vers le jardin public. Sans doute fragilisé une première fois, le mur d'enceinte du château n'a pu résister. En cédant dans la soirée, il a libéré des millions de mètres cubes d'eau à travers le parc du château, s'écoulant alors en direction des communes situées en aval.

Ce sont donc 203 mm de pluies en cumulé qui se sont déversés sur Bonnetable en 48 heures, ce qui représente plus de huit millions de

mètres cubes d'eau, impossibles à absorber par les terres et réseaux d'écoulement. Ces événements ont déclenché le concours de 13 casernes et plus de 100 pompiers ont été mobilisés et ont réalisé plusieurs centaines d'interventions, en aide, assistance, sauvetages. Des plongeurs professionnels ont examiné toutes les étendues d'eau afin de s'assurer qu'aucune victime ne soit à déplorer.

Dès le 9 juin, les élus et tous les services techniques et administratifs de la mairie ont été mobilisés pour gérer les urgences et apporter une réponse adéquate à chaque sinistré. Le gymnase a été réquisitionné pour recevoir et héberger les personnes





qui ne pouvaient rester chez elles. Dans ce cadre, nous avons pu compter sur la présence des bénévoles de la Protection Civile, mobilisée pour l'occasion. Plusieurs appartements de la résidence autonomie ont été mis à disposition et aménagés pour accueillir les personnes à reloger. La gendarmerie a organisé des actions spécifiques, destinées à sécuriser les voies routières et les habitations. Des patrouilles ont été déployées nuit et jour pour contenir les vols et les incivilités dont aucun acte n'est d'ailleurs à déplorer. La salle du conseil municipal a été aménagée pour accueillir le public sinistré. Personnels et élus se sont succédés pour recenser les foyers touchés et pour apporter une écoute attentive face au choc émotionnel vécu par chacun. Une Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) a été installée dans les locaux de la mairie afin d'aider chacun à surmonter cette épreuve.

Nous avons très vite déposé à la préfecture notre demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle consécutif aux inondations, pour lesquelles nous avons recueilli 350 déclarations de sinistre. Après un examen en commission interministérielle le 19 juillet, la publication dans le Journal officiel de la reconnaissance pour Bonnetable de l'état de catastrophe naturelle est intervenue le 15 août. Cela permet à chaque sinistré de déclencher les garanties définies dans le paragraphe "catastrophe naturelle" de son contrat d'assurance. Pour la commune, cela permet également de déposer une demande de subventions sur les fonds débloqués exceptionnellement par le Département, la Région et l'État, pour la reconstruction des infrastructures communales.

Sans attendre ces aides, nous avons mis en œuvre un programme de travaux de restauration des voiries, des espaces publics, des bâtiments communaux, sans oublier de réaliser l'hydrocurage des réseaux bouchés. Ces travaux commencés dès le 12 juin vont encore se poursuivre pendant quelques semaines et sont pour l'instant financés sur les fonds propres de la commune (à hauteur déjà de 100 000 euros), ce qui aura forcément un impact sur notre future capacité d'investissement.

Par ailleurs, lors de l'effondrement du mur d'enceinte du château, Bonnetable s'est retrouvée coupée en deux suite à l'affaissement de la rue du Maréchal Leclerc. Cela a imposé de fortes contraintes de circulation et a entraîné une baisse de la fréquentation des commerces du centre-ville. Très vite, une collaboration étroite entre la commune et les services des infrastructures routières du Département a permis de rétablir une chaussée provisoire avec une circulation en alternat, ce qui était vital pour notre centre-ville. Les travaux définitifs sont à l'étude et demanderont quelques mois.

Tout en pansant nos plaies, nous nous projetons vers l'avenir. Une première étude est lancée afin d'imaginer des aménagements pour évacuer plus rapidement l'eau de la zone tampon que constitue le jardin public. En parallèle, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnois mène également une étude sur l'ensemble de la commune de Bonnetable pour comprendre la formation et la trajectoire des flux d'eau, et proposer d'éventuels aménagements possibles pour limiter les impacts en cas de fortes pluviosités.

Nous restons naturellement à la disposition des sinistrés qui éprouveraient des difficultés avec leur assurance.



ASSAINISSEMENT : DES TRAVAUX COÛTEUX INDISPENSABLES

Le réseau d'assainissement est souterrain, invisible mais indispensable dans le quotidien de chacun. Son entretien régulier et son développement sont une priorité pour une ville qui se veut respectueuse de l'environnement et tournée vers l'avenir.

Force est de constater que cette priorité a été oubliée pendant de nombreuses années. La plus grande part de notre réseau était unitaire, ce qui signifie que les eaux usées et les eaux pluviales transitaient dans les mêmes canalisations. Elles étaient vétustes et sous dimensionnées, ce qui entraînait des problèmes d'inondations, de

remontées d'égouts et de pollutions du Tripoulin, conduisant à la condamnation de notre commune par le Tribunal correctionnel, pour des faits commis entre 2005 et 2010.

Dès notre élection en 2014, nous avons pris très au sérieux ce dossier et nous nous sommes engagés à y apporter des solutions pérennes répondant aux nouvelles normes environnementales. Après deux ans d'études, le schéma directeur d'assainissement a été présenté en septembre 2016. Ce schéma impose un plan de remise aux normes conformément aux prescriptions des services de l'État pour un coût total de 2 500 000

euros. Ce plan a été approuvé et validé par les services du Département et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ce qui nous a permis d'obtenir des subventions à hauteur de 10% pour le premier et 60% pour le second. Les travaux complémentaires et nécessaires sur le réseau d'eau pluviale sont financés à 100% par le budget général de la commune et donc par les impôts locaux, ce qui obéira d'autant nos capacités d'investissement pour d'autres projets.

Il s'en est suivi un an de préparation pour définir tous les éléments techniques, le phasage des travaux, l'appel d'offres et le choix des entreprises. Le premier lot concerne la construction d'un bassin tampon des eaux usées de 500 m³ qui va réguler les flux d'eaux usées et pluviales, lors de fortes pluies, et limitera les surverses dans le milieu naturel. Les services de la protection de l'environnement ont validé l'installation d'un système



de filtration à l'entrée de ce bassin, afin que ces éventuelles surverses soient sans incidence pour le milieu naturel. Dans un souci d'intégration dans l'environnement du jardin public, et du fait de la proximité du château de Bonnétable, ce bassin est entièrement enterré. Seul sera visible un petit bâtiment technique de 20 m² intégré au paysage suivant les préconisations de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France). Après avoir fait une ceinture de pieux sécants de 50 cm de diamètre en béton armé de 12 mètres de profondeur, l'excavation de la terre à l'intérieur s'est faite jusqu'à une profondeur de 6 mètres 50. Afin d'assurer la stabilité du futur bassin, les 70 cm de la dalle de fond ont été attachés à la roche calcaire située à 15 mètres de profondeur par des micropieux. Les murs et la dalle supérieure ont été coulés au fur et à mesure du séchage des couches inférieures. Les tests d'étanchéité faits, les différentes pompes et matériels de filtration installés, la mise en service du bassin est prévue en octobre pour un achèvement complet des travaux un mois plus tard.

Le deuxième lot concernait la mise en séparatif des réseaux, à la restauration de certaines portions et au redimensionnement des conduites du sud de la ville. Le schéma directeur a mis en avant l'obsolescence de notre réseau d'assainissement, avec des portions menaçant de s'effondrer, des canalisations trop petites et un réseau unitaire ne correspondant plus aux normes environnementales. Nous avons retenu un groupement de deux entreprises qui ont travaillé

conjointement pour limiter le temps de travaux à six mois au lieu des neuf prévus initialement. C'est plus de 2,5 km de canalisations qui ont été installés en milieu urbain, ainsi que tous les branchements des riverains correspondants. Des travaux de captation des eaux pluviales sur les secteurs de l'Oiselière et du chemin de Beaulieu ont également été imposés, afin de limiter l'arrivée massive d'eau de pluie dans le réseau d'assainissement de l'avenue du 8 mai. Six mois de travaux indispensables avec toutes les contraintes des travaux en ville (intersection avec d'autres réseaux ; profondeur de travail : jusqu'à 4,50 m ; gestion de la circulation ; difficultés d'accès aux chantiers ...) qui se sont déroulés dans de bonnes conditions malgré les perturbations d'accès au centre-ville qu'ils ont engendrés. Les déviations mises en place sur la RD 301, et depuis La Ferté Bernard, n'ont pas toujours été respectées par les chauffeurs de camions, provoquant ainsi des blocages en centre-ville. En complément de ces travaux, le conseil municipal a voté la réfection complète

de la chaussée de la rue Foch qui était excessivement bombée et rendait la circulation difficile et très dangereuse, aussi bien sur la chaussée que sur les trottoirs.

Ces travaux étaient nécessaires pour une gestion conforme de nos eaux usées, limiter les risques d'inondations de certains quartiers et les remontées d'eaux usées dans d'autres secteurs et enfin pour mettre fin aux pollutions du Tripoulin pour lesquels la commune a été condamnée. Mais ces travaux étaient avant tout vitaux pour la commune de Bonnétable. Grâce à eux, nous allons pouvoir envisager le développement de notre ville, de nouveaux programmes immobiliers, comme le lotissement de la cannetière, et ainsi la redynamiser.



LA PLACE D'ARMES FAIT PEAU NEUVE

Comme la commune s'y était engagée, les travaux de rénovation et d'agrandissement de la Place d'Armes ont commencé début juillet, ont repris fin août et se termineront en octobre. Ceux-ci ont été retardés de quelques semaines afin de permettre la fin de l'aménagement des anciennes halles qui accueillent désormais l'école de musique et de danse intercommunale (EMDI), et la restauration du mur laissé à nu depuis la démolition du Corvette's Café.

Le bâtiment abritant cet ancien bar était très vétuste et sa remise aux normes pour accueillir un nouveau commerce impossible, car trop onéreuse pour être viable. La commune s'en est donc porté acquéreur pour l'intégrer dans le projet de restructuration de la Place d'Armes.

L'ambition de ce projet est multiple : fluidifier la circulation, augmenter le nombre de places de stationnement tout en sécurisant le cheminement piéton vers l'EMDI et l'école primaire Catherine Paysan. Pour ce faire, les accès et le sens de circulation ont été repensés. La Place d'Armes

s'agrandira en intégrant l'ancien parking de la Poste et le terrain de l'ancien café. Ce seront donc 22 places de stationnement supplémentaires qui porteront la capacité totale à 49 dont 2 emplacements PMR (Personne à Mobilité Réduite).

Pour la sécurité des piétons, et notamment des enfants, les abords des écoles seront des zones exclusivement piétonnes, en pavé de grès, tout comme l'ensemble des trottoirs autour de la place. En plus de bien identifier les cheminements piétons, ces pavés permettront de conserver tout le charme de cette place et l'ensemble de ce projet redynamisera le quartier.



Valorisation du mur après démolition du Corvette's café



Aménagement en priorité du trottoir de l'école primaire



Alignement des pavés sur le trottoir de l'école primaire



Vue d'ensemble des travaux de la Place d'Armes

ARRIVÉE EN NOMBRE DES GENS DU VOYAGE

Frédéric Barré, Maire de Bonnétable, Frédéric Beauchef, Président de la communauté de communes Maine Saosnois, vice-président du conseil départemental, Thierry Lemonnier, Conseiller départemental et Jean Pierre Vogel, sénateur de la Sarthe étaient présents le 10 juin à 18 heures 30 sur les terrains de sports de la ville, en présence des forces de gendarmerie, pour constater l'arrivée massive depuis 14 heures de gens du voyage.

En effet, ce sont 66 caravanes et 87 véhicules qui ont envahi le terrain de rugby et le terrain de football. Il s'agit de représentants d'une mission évangélique, venant de Nogent-le-Rotrou et se rendant aux Sables d'Olonne. Nous sommes en présence d'une occupation illégale, puisque la communauté de communes Maine Saosnois remplit ses obligations, conformément à la loi, et dispose de deux terrains d'accueil, l'un à Mamers et l'autre justement sur la commune de Bonnétable.

Mais dans ce cas, les gens du voyage aurait dû être orientés vers une aire de grand passage (AGP) adaptée à ce type de rassemblement. Ce n'est à l'évidence pas le cas et les élus déplorent un manque d'information. Une nouvelle fois, ils doivent se débrouiller et apaiser l'exaspération légitime des habitants !

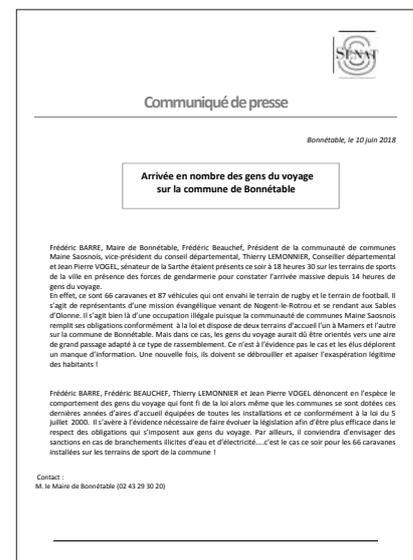
Frédéric Barré, Frédéric Beauchef, Thierry Lemonnier et Jean Pierre Vogel dénoncent en l'espèce le comportement des gens du voyage qui font fi de la loi alors même que les communes se sont dotées ces dernières années d'aires d'accueil équipées de toutes les installations, et ce, conformément à la loi du 5 juillet 2000.

Il s'avère à l'évidence nécessaire de faire évoluer la législation afin d'être plus efficace dans le respect des obligations qui s'imposent aux gens du voyage. Par ailleurs, il conviendra

d'envisager des sanctions en cas de branchements illicites d'eau et d'électricité... C'était le cas ce soir-là pour les 66 caravanes installées sur les terrains de sport de la commune !

Nous avons assisté, en quelques heures, à une véritable opération commando, réalisée par des individus parfaitement organisés, qui savent utiliser les derniers outils de communication, exercent des repérages et n'arrivent donc pas par hasard. Ils sont dotés de nacelles leur permettant d'élever leur branchement sur le réseau électrique et utilisent les clés adéquates pour se relier aux bornes à eau des services de pompiers.

Au-delà, cet épisode désolant a conduit le conseil municipal à réagir en votant immédiatement le budget nécessaire à l'installation de portiques inviolables,



afin de limiter ces intrusions sauvages, traumatisantes pour les habitants. Les devis sont en cours d'établissement.



RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE

LA PAGE DU SÉNATEUR, JEAN PIERRE VOGEL



Rappel du contexte de la réforme

Le Président de la République, alors candidat à l'élection présidentielle, avait proposé de supprimer la taxe d'habitation pour 80% des ménages d'ici 2020. Lors du dernier congrès des maires de France, il annonçait à mots couverts la suppression de la taxe d'habitation pour l'ensemble des Français "si cet impôt est mauvais pour 80% des citoyens français, il y a peu de chance qu'il soit bon pour les 20% restants (...). Ce constat avait d'ailleurs conduit la majorité sénatoriale à saisir le Conseil Constitutionnel sur la base d'une rupture d'égalité devant l'impôt ainsi que sur la base de la remise en cause de l'autonomie financière des collectivités territoriales. La décision du Conseil Constitutionnel se laissant la possibilité "de réexaminer ces questions en fonction notamment de la façon dont sera traitée la situation des contribuables restant assujettis à la taxe d'habitation dans le cadre de la réforme annoncée de la fiscalité locale"

a conduit le Président de la République à annoncer qu'à partir de 2020, 100% des Français seraient dégrévés de taxe d'habitation.

Le Président de la République avait proposé de supprimer la taxe d'habitation pour 80% des ménages d'ici 2020

Les dispositions du projet de loi de finances 2018

La loi de finances pour 2018 a prévu qu'en 2018, l'État prenait en charge, sous la forme d'un dégrèvement, 30% de la taxe d'habitation de 80% des ménages puis 65% en 2019 et 100% en 2020. Le dégrèvement signifie que l'État prend la place du contribuable et continue d'abonder les ressources fiscales de la commune. Il n'y a donc pas de diminution des ressources fiscales et la commune conserve son pouvoir de taux. Il est cependant diminué dans la mesure où le dégrèvement se fera sur les bases de 2017 : toute hausse de taux ne sera donc pas prise en charge par l'État. Impact de la suppression de la TH : 23 à 27 milliards d'euros à compenser pour le bloc communal. Le coût de cette réforme mal préparée conduisant à une suppression totale à terme de la taxe d'habitation n'est pas sans conséquence : une perte de recettes estimée à 24,6Md€ en 2020, à quoi il faut ajouter environ 1,7Md€ de compensations d'exonérations de taxe d'habitation qui disparaîtront avec la disparition de cette imposition, soit un total de 26,3Md€. La suppression intégrale de la TH est évaluée à environ 10Md€ (sources Mission Richard-Bur) pour l'État non intégrés à ce jour dans

la trajectoire des finances publiques décrite dans la Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018-2022. Si l'on intègre la dynamique de la taxe d'habitation, ce coût supplémentaire pourrait être de l'ordre de 14Md€.

Le coût de cette réforme mal préparée conduisant à une suppression totale à terme de la taxe d'habitation n'est pas sans conséquence

La taxe d'habitation constitue le point d'entrée de la refonte fiscalité locale

C'est dans ce cadre que la mission "relative au pacte financier entre l'État et les collectivités territoriales", Richard-Bur a été chargée par le Président de la République de réfléchir à une refonte de la fiscalité locale, "(...) les travaux des deux assemblées mais également les réflexions du comité des finances locales devant permettre d'alimenter les travaux (...) dont les conclusions seront très largement débattues dans le cadre de la Conférence Nationale des Territoires (CNT). D'emblée, la mission ne retient pas l'hypothèse d'une nouvelle imposition locale. Cette éventualité serait en effet contradictoire avec le choix du Gouvernement. Pour rester réaliste, la réforme doit donc optimiser les ressources fiscales existantes, locales et nationales. Seul, le partage de fractions supplémentaires d'impositions de niveau national présente un potentiel de ressources suffisantes. Rappelons que les



ressources de fiscalité perdues par une collectivité, du fait de la réforme, doivent être remplacées par des recettes de montant équivalent, prioritairement de caractère fiscal, permettant de garantir une dynamique future liée à l'évolution économique générale. C'est l'annonce faite par le Président de la République au lancement de la réforme.

Les ressources de fiscalité perdues par une collectivité, du fait de la réforme, doivent être remplacées par des recettes de montant équivalent

La nécessité d'une révision des valeurs locatives

Demeure par ailleurs le problème de la taxe foncière, qui va concentrer le poids de la fiscalité locale sur les seuls propriétaires et qui demeure tout aussi injuste que la taxe d'habitation, puisque assise sur les mêmes bases locatives. C'est la raison pour laquelle le groupe de travail transpartisan de

la commission des finances du Sénat, relatif à l'évolution de la fiscalité locale, a demandé dès le 7 mars dernier au Gouvernement que la réforme des valeurs locatives soit menée à son terme. La mission Richard-Bur est allée dans le sens du Sénat, en estimant que cette révision était "une condition majeure de l'équilibre de la réforme de la fiscalité locale". Le ministre de l'Action et des Comptes publics a pour sa part envisagé l'hypothèse, devant la commission des finances du Sénat le 7 mars dernier, que la taxe foncière soit rendue moins "injuste" en la rendant variable en fonction des revenus.

Demeure par ailleurs le problème de la taxe foncière, qui va concentrer le poids de la fiscalité locale sur les seuls propriétaires et qui demeure tout aussi injuste que la taxe d'habitation, puisque assise sur les mêmes bases locatives

Les orientations du gouvernement dévoilées le 4 juillet

Le Gouvernement a présenté "ses orientations" le 4 juillet, devant l'instance de dialogue de Conférence Nationale des Territoires, préalablement à la CNT du 12 juillet. Il a proposé aux associations d'élus de transférer aux communes la taxe foncière sur le patrimoine bâti départementale pour compenser la suppression totale de la taxe d'habitation et de compenser cette perte pour les départements par une fraction d'impôt national. Les EPCI se verraient affecter des ressources dynamiques, cohérentes avec leurs compétences économiques. Les deux hypothèses du scénario de transfert du foncier bâti vont être débattues au moins jusqu'à la fin de l'année.

Dernière information

La commission du Sénat, le 11 juillet dernier, s'inquiète. Le surcoût de la suppression totale de la taxe d'habitation (soit 8 Md€) si le gouvernement maintient l'imposition des résidences secondaires, pourrait être financé en fait par une aggravation du déficit à hauteur de "0,2 point de PIB en moyenne entre 2020 et 2022" et non par des économies, comme annoncé par le Ministre de l'Action et des Comptes publics.

COMPTES 2017

Et budget 2018

Pour la quatrième année consécutive, les taux d'impositions communales à Bonnetable baisseront en 2018 soit **moins 1.24%**, sauf pour la taxe d'habitation (sans changement) qui devrait disparaître progressivement.

Nous poursuivons en effet nos efforts de gestion tout en rationalisant et en maîtrisant nos investissements afin de limiter la pression fiscale locale, mais en poursuivant l'objectif de renforcer l'attractivité de notre commune.

Notre épargne brute a progressé en 2017 (995 000 €) par rapport à 2016 (974 000 €), ce qui nous permet de faire face aux remboursements des emprunts souscrits il y a plusieurs années, dont les annuités sont très lourdes et pour encore longtemps.

Cette gestion rigoureuse nous permet aussi d'envisager les investissements

suyants en 2018, tout en poursuivant les très lourds travaux d'assainissement :

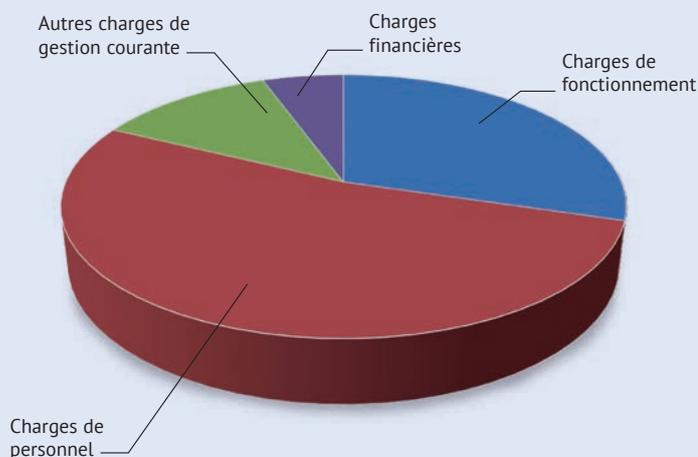
- aménagement de la place d'Armes
- réhabilitation des réseaux pluviaux
- mise en accessibilité des bâtiments communaux

Mais nous devons rester très prudents car le Président de la République a

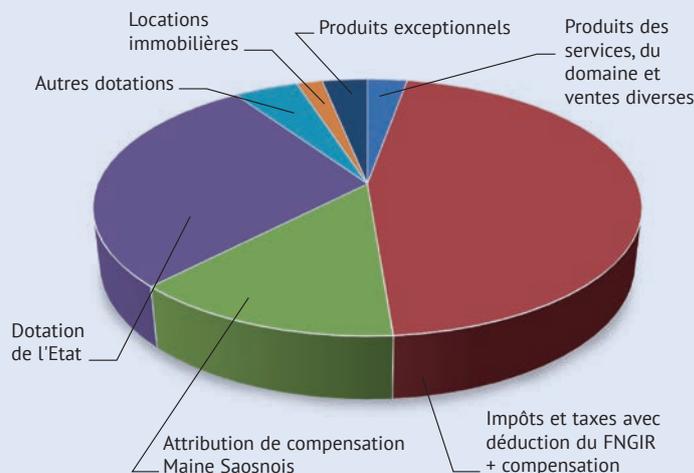
annoncé la suppression de la taxe d'habitation qui représente dans notre budget 2018 un montant de 802 369 € soit 52% de la totalité des impositions locales qui abondent nos recettes.

A ce jour nous n'avons aucune certitude sur les compensations qui seront accordées à compter de l'année 2021, la prudence s'impose donc.

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévisions 2018
Charges à caractère général	722 498	716 541	1 120 951
<i>fluides</i>	231 430	228 352	241 000
<i>fournitures d'entretien, petit équipement et voirie</i>	89 857	88 009	101 000
<i>entretien, maintenance et réparation des bâtiments et matériels</i>	167 689	180 486	525 681
Charges de personnel	1 282 842	1 271 314	1 285 400
Autres charges (indemnités, service incendie, subventions aux associations)	297 132	308 023	573 471
Intérêts des emprunts	134 393	120 195	120 000
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 436 865	2 416 073	3 099 822

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévisions 2018
Produits des services, du domaine et ventes diverses	95 409	82 429	87 200
Impôts locaux et compensation	1 567 513	1 582 608	1 575 969
Attribution de compensation Maine Saosnois	459 692	454 991	614 991
Dotations de l'Etat (avec déduction du FNGIR)	963 917	1 016 179	947 066
Autres dotations (Département, Commune, SDIS) et autres produits	154 746	174 840	158 190
Locations immobilières et recettes exceptionnelles	169 761	100 273	63 350
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 411 038	3 411 321	3 446 766

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévisions 2018
Équipements, matériels, mobiliers	673 105	1 070 209	1 168 177
Remboursement capital emprunt	306 838	310 366	305 000
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	979 943	1 380 575	1 473 177

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévisions 2018
Subventions perçues	8 638	125 979	67 070
Emprunts	0	0	0
Fonds de compensation de la TVA	83 667	96 902	170 000
Taxe locale d'équipement	0	0	0
Taxe d'aménagement	9 854	10 087	0
Dépôts et cautionnement	0	0	0
Produits de cessions	0	0	139 700
Excédent capitalisé	358 495	887 503	861 232
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	460 654	1 120 471	1 238 002

ETAT RECAPITULATIF	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévisions 2018
Recettes réelles de fonctionnement	3 411 038	3 411 321	3 446 766
Dépenses réelles de fonctionnement	2 436 865	2 416 073	3 099 822
Résultat réel de fonctionnement (Epargne brute)	974 172	995 248	346 944
Excédent de fonctionnement N-1	762 011	595 213	533 926
Résultat réel de fonctionnement cumulé	1 736 184	1 590 461	880 870
Recettes réelles d'investissement	460 654	1 120 471	1 238 002
Dépenses réelles d'investissement	979 943	1 380 575	1 473 177
Résultat réel d'investissement	-519 289	-260 104	-235 176
Déficit d'investissement N-1	-315 074	-580 894	-645 695
Résultat réel d'investissement cumulé	-834 362	-840 998	-880 870
Excédent cumulé	901 821	749 463	0

ÉCOLES PUBLIQUES

NOUVEAUX HORAIRES À LA RENTRÉE 2018 !

Nouveaux horaires à la rentrée 2018 !

Ces nouveaux horaires font suite à la décision de la fin des TAP, votés en Conseil d'école en novembre 2017, et à l'allongement de la pause méridienne permettant une amplitude de repas élargie et aux enfants, de déjeuner dans de meilleures conditions.

L'école maternelle publique « Charles Perrault »

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	
Matin :	
- Début de classe :	8h45
- Fin de classe :	12h00
Pause méridienne Durée minimale 1h30	De 12h00 à 13h30
Après-midi	
- Début de classe :	13h30
- Fin de classe :	16h15

L'école primaire publique « Catherine Paysan »

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	
Matin :	
- Début de classe :	9h00
- Fin de classe :	12h10
Pause méridienne Durée minimale 1h30	De 12h15 à 13h45
Après-midi	
- Début de classe :	13h45
- Fin de classe :	16h30

L'école privée « Sacré Cœur »

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	
Matin :	
- Début de classe :	8h45
- Fin de classe :	11h30
Pause méridienne Durée minimale 1h30	De 11h30 à 13h00
Après-midi	
- Début de classe :	13h15
- Fin de classe :	16h30



Retour de l'accueil de Loisirs, les mercredis

Toute l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs des mercredis (géré par la Communauté de communes Maine Saosnois) aura le plaisir de vous retrouver à partir du mercredi 6 septembre. En amont, il est nécessaire de remplir un dossier d'inscription pour la nouvelle année scolaire 2017/2018. Les enfants peuvent être accueillis dès la fin de l'école le mercredi midi. Un transport est assuré par les animateurs de l'accueil de loisirs. Les horaires sont les suivants :

- **13h00/18h30** si l'enfant ne déjeune pas à l'accueil de loisirs
- **12h00/18h30** si celui-ci déjeune à l'accueil de loisirs
- Le départ reste possible à partir de 17h00

Les tarifs :

ALSH MERCREDIS	½ JOURNÉE
	REPAS NON INCLUS
Quotient A (< 530€)	3,76€
Quotient B (531 à 700€)	4,76€
Quotient C (701 à 1000€)	5,20€
Quotient D (1001 à 1300 €)	5,80€
Autres (>1301€)	6,52€

Renseignements et inscriptions auprès de l'accueil du Centre Intercommunal Mazagran ou au 02 43 29 00 01

Le dossier d'inscription est téléchargeable à partir du site <https://cdec-maine301.jimdo.com/centre-social/enfance-et-jeunesse/centre-de-loisirs/>

ATTENTION TRAVAUX AUX ABORDS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE, PLACE D'ARMES

En raison des travaux de réaménagement aux abords de l'école primaire qui ont débuté cet été, il sera interdit de se stationner place d'armes. Aussi, il est demandé aux parents de privilégier un stationnement dans les rues avoisinantes. Cet aménagement a notamment pour objectif de créer des places de stationnement supplémentaires et d'assurer par là-même l'entrée et la sortie des élèves en toute sécurité.

Les représentants des parents d'élèves ont été consultés sur le futur aménagement.

ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR

Une quatrième classe au Sacré-Coeur !



À la rentrée 2018, une quatrième classe ouvrira à l'école du Sacré-Coeur. Cette décision s'explique par une hausse des effectifs depuis deux années (60 élèves en 2016 pour 90 élèves prévus en 2018). Un(e) enseignant(e) supplémentaire rejoindra ainsi l'équipe. Après cette annonce, une quinzaine de parents bénévoles se sont relayés pendant les vacances pour redonner un coup d'éclat à la salle qui accueillera la quatrième classe.

Les inscriptions restent ouvertes durant les vacances d'été. Vous pouvez contacter Maxence Jardin, le chef d'établissement, au 02.43.29.31.01 ou par mail : ec.bonnetable.sacrecoeur@ddec72.org.

Des élèves habitants de leur planète !

L'année 2017-2018 a été rythmée par de nombreuses activités autour du thème "Habiter ma planète". Les élèves ont eu l'occasion d'en devenir de véritables acteurs. Tout d'abord, les différents domaines d'apprentissage étaient autant d'opportunités pour découvrir par exemple l'organisation d'une fleur, la vie des insectes ou encore le devenir des déchets. Chaque classe s'est rendue au jardin potager de Bonnétable où les élèves ont fait de nombreuses découvertes. À l'école, deux poules ont été accueillies pour les sensibiliser à la vie animale et



au recyclage. Le potager de l'école a été nettoyé par un papa bénévole et chaque classe a pu exploiter un espace pour effectuer des plantations (radis, fraisiers, tomates, ...). Enfin, les élèves ont pris conscience des gestes nécessaires au quotidien pour éviter d'épuiser les ressources énergétiques. À la fin du mois de juin, tous se sont rendus au parc Terra Botanica, point final de la démarche. Un projet qui fait sens pour les enfants, avec pour objectif de former les éco-citoyens de demain !

Une identité pour le Sacré-Coeur

Ce premier semestre de 2018 a été marqué par la réécriture du projet éducatif de l'école. Ce texte est propre à l'enseignement catholique et détermine l'identité de l'école, les valeurs et les principes qu'elle s'attache à faire vivre dans l'école. Les parents d'élèves ont été associés à cette démarche, à travers une enquête sur différents aspects de l'école. Dans un second temps, c'est lors d'un conseil d'établissement que parents d'élèves et enseignants ont pu échanger sur ce qui faisait la singularité de notre école. "Coopération", "esprit familial"

ou encore "dialogue" sont autant de mots qui ont mis chacun des membres d'accord. Ce projet sera publié à la rentrée scolaire 2018.

Au revoir, Madame Guitton ...

C'est avec une certaine émotion que la communauté éducative a dit "Au revoir" à Madame Guitton, enseignante à l'école du Sacré-Coeur depuis 8 ans, en classe maternelle. Arrivée en 2010, Madame Guitton a toujours eu à cœur de croire en chacun des enfants, les accompagnant avec exigence, rigueur et une grande bienveillance. Son professionnalisme est reconnu de tous. Nous lui souhaitons une très bonne retraite, pleine de projets. Ce n'est qu'un au revoir ...



Nous souhaitons également une bonne retraite à Madame Carré, agent d'entretien à l'école du Sacré-Coeur depuis 10 ans et une bonne continuation à Madame Duranceau, EVS dans notre établissement.

CONSEIL MUNICIPAL "JEUNES" ET LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL

Pendant les vacances de printemps, le Conseil Municipal Jeune a visité la résidence autonomie de Bonnetable. Retour sur leur rencontre avec les résidents.

Nous avons souhaité découvrir le fonctionnement de cette structure et surtout aller à la rencontre des personnes âgées de notre commune.

A la résidence, il y a 32 petits appartements dont 4 de plain-pied, réservés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Cet établissement est conçu pour les personnes âgées qui ont besoin d'accompagnement, de compagnie et de services, tout en voulant rester autonome.

Les séniors ont chacun leur appartement et leur clef. Ils peuvent rentrer ou sortir quand ils le désirent. La nuit, les personnes extérieures ne peuvent pas rentrer, les accès sont sécurisés.

Chez eux, ils peuvent faire seul leur ménage, courses, repas et toilette ou bien avec l'aide de leur famille ou de leurs auxiliaires de vie. Si besoin, des infirmières peuvent aussi intervenir. Certains peuvent avoir des montres ou colliers connectés qui appellent directement de l'aide en cas de chute. Pour les repas, les résidents ont le choix.



Le lien intergénérationnel

Ils peuvent manger soit collectivement dans la salle à manger, soit chez eux. Ils peuvent aussi bénéficier du portage de repas à domicile.

Stéphanie est présente à la résidence pendant la journée. Elle s'occupe de l'entretien des locaux mais aussi du lien avec les résidents. Elle passe tous les matins et tous les soirs pour vérifier si la personne va bien, ou si elle a besoin de quoi que ce soit... Elle est attentive à leur bien-être. Elle appelle aussi les familles pour les informer si quelque chose ne va pas.

Les personnes âgées peuvent faire diverses activités avec Nadine : jeux, activités manuelles, cuisine, jardinage, sorties... Elles ne sont pas obligées d'y participer et on leur demande leur avis

sur ce qu'elles veulent faire.

Après notre visite, nous avons partagé un goûter. Ensuite, nous avons joué à différents jeux de société : puissance 4, petits chevaux, puzzle de la carte de France... Et nous leur avons appris à jouer au Uno. D'autres jeunes ont préféré échanger avec eux : ils nous ont raconté le certificat d'études, leur travail qu'ils ont commencé à 14 ans, la vie à la ferme...

Nous avons vécu un après-midi riche en allant vers nos séniors. Pendant les vacances d'été, nous retournerons les voir avec plaisir pour vivre d'autres moments d'échange. Et eux aussi étaient contents et nous attendent à nouveau !



Initiation au Uno



Des discussions très sérieuses



Révision de géographie

CONSEIL MUNICIPAL "JEUNES" EN ACTION

Après deux ans de mandat électoral et à quelques semaines de nouvelles élections municipales Jeunes, le conseil actuel a fait le point autour de leurs aînés.

Notre expérience de conseillers municipaux nous a permis de découvrir la vie de notre commune et de comprendre de quelles manières on peut s'y investir. Nous avons aussi abordé les mots « citoyen », « solidarité et entraide », le « vivre ensemble » et « l'intérêt collectif ».

Nous avons réfléchi à des thèmes qui nous semblent importants dans la vie de la commune et cherché des actions à mettre en place.

Afin de présenter et d'échanger sur nos idées nous avons invité :

- Mr Barré, maire de Bonnétable
- Mr Avenard, conseiller municipal pour le thème des personnes âgées

A Jean-François Avenard, conseiller municipal et cadre de santé à la maison de retraite, nous avons posé plein de questions parmi lesquelles :

- Quelle différence entre la jeunesse et la vieillesse ?
- Que peut-on se transmettre entre jeunes et personnes âgées ?
- Quelles activités peut-on faire ensemble ?

Pour y répondre, rendez-vous est pris pour une visite de l'EHPAD de Bonnétable (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et une rencontre avec ses résidents.

A Frédéric Barré, le nouveau maire de Bonnétable, nous avons demandé

d'aborder les points suivants :

- Noël à Bonnétable : la boîte aux lettres du Père Noël, les décorations, l'animation...
- Bien vivre à Bonnétable : panneaux sur la propreté en ville, la boîte aux livres...
- Les jeunes à Bonnétable

Nos idées ont retenu l'attention de nos deux invités et nous en sommes fiers. Nous pourrions ainsi passer le flambeau d'ici quelques jours à des nouveaux élus car notre mandat se terminera en octobre. Nos remplaçants pourront continuer à organiser ces actions !



De jeunes élus investis



Frédéric Barré et ses plus jeunes élus



Le CMJ avec Jean-François Avenard



Les questions fusent

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

CATHERINE PAYSAN LUI DONNE SON NOM !

Après les communes de Vibraye et de Voivres-Lès-Le Mans, Bonnétable s'inscrit dans la liste des villes qui honorent Catherine Paysan de son vivant. A moins que ce ne soit l'inverse, puisque c'est aussi une fierté que l'écrivain nous ait suivis dans cette démarche. Juste retour des choses, en tout cas, d'une municipalité envers une personnalité qui contribue au rayonnement artistique national.

« J'avais lu dans les journaux de l'époque que le maire de Vibraye avait donné votre nom à son école primaire, et que celui de Voivres avait fait la même chose pour sa bibliothèque. Et nous, Bonnétabliens, qu'avions-nous fait ? Bien sûr, votre école natale d'Aulaines est devenue un musée après avoir été restaurée par l'ancienne communauté de communes Maine 301. Mais vous n'avez jamais été honorée par votre ville, à la juste valeur de votre œuvre et de votre talent ».

Le ton est donné par Frédéric Barré, dans son discours de réception de Catherine Paysan à l'école primaire publique. Car malgré son parcours et les nombreuses distinctions littéraires, mais aussi nationales, dont elle est titulaire, l'écrivain n'avait jamais été honorée par notre ville. A l'occasion de ses 92 ans, le maire de Bonnétable a souhaité lui rendre un hommage de son vivant, qui soit à la hauteur du parcours et de la personnalité de cette "marginale flamboyante".

L'école primaire publique de sa ville n'ayant pas de nom, celui de Catherine Paysan lui est apparu comme une évidence. L'écrivain ayant donné son accord, la délibération du 12 février 2018 n'a laissé aucune ambiguïté sur l'enthousiasme suscité. En effet, le Conseil municipal a unanimement voté le nom de Catherine Paysan, que porte désormais l'école primaire publique de Bonnétable.

La fin de cet hiver et le printemps ont ensuite été consacrés à organiser la cérémonie inaugurale. Une commission spéciale a même été créée pour l'occasion. Mêlant des élus, des représentants d'associations, de l'école et de la communauté de communes Maine Saosnois, elle a exploré les pistes de ce qui pouvait constituer le programme de la manifestation. Peu à peu, l'architecture finale s'est dessinée, abandonnant des voies, modifiant d'autres points, élaborant aussi la longue liste des invités.





La cérémonie s'est déroulée le vendredi 1^{er} juin 2018 à 18 heures, place d'Armes, en présence de l'écrivain, avec son concours et celui des élèves des cours moyens de 1^{ère} et 2^{ème} année, ainsi que ceux de l'école de musique et de danse de Maine Saosnois. Pour des raisons liées son état de santé, Catherine Paysan avait souhaité débiter par la levée du voile sur ce qui constitue désormais l'École Primaire Catherine Paysan. Ce qui fut fait, sous les applaudissements conjugués du public venu en nombre accompagner les enfants de l'établissement. L'enseignante, fabriquée par Laurent Odillard, trône désormais au fronton de l'école.

Place ensuite aux discours et à la restitution des travaux de chant et de musique des élèves, dans la salle de motricité, aménagée pour l'occasion de pupitres et d'un piano électrique. Toutes les places assises sont occupées et beaucoup sont restés debout. Il fait chaud en cette soirée, mais chacun veut voir et entendre Catherine Paysan commenter le diaporama des photos qu'elle a choisies, et entendre les deux poèmes dédiés à ses parents.

Bien des personnes découvraient encore la dame d'Aulaines. Et n'en

sont pas revenues de rencontrer une personnalité passionnante, qui dit d'elle-même qu'elle est un griot de village. Une fois encore, ses paroles ont été bues. Une fois encore, ses messages humanistes sont gravés dans les mémoires de ceux qui ont assisté à la rencontre d'un écrivain et de ses lecteurs.

Frédéric Barré avait conclu en disant : "Et puis merci à vous, Catherine, sans qui rien de cette fierté d'être Bonnétablien, encore renforcée par votre nom, ne serait évidemment possible. Voyez-y la chaleur de notre gratitude et le juste retour des choses à votre endroit". Catherine Paysan est née dans une école et, de cette manière, elle y retourne en quelque sorte. La boucle est bouclée.

Catherine Paysan, pour mémoire :

- Une quinzaine de romans autobiographiques et de fiction, dont 2 portés à l'écran et dont 1 a concouru à Cannes
- 2 pièces de théâtre
- 1 disque 33 tours de ses chansons produit par Mouloudji
- 2 recueils de nouvelles
- 3 recueils de poèmes

Ses distinctions :

- Grand prix de la Société des gens de lettres de France pour l'ensemble de son œuvre en 1977
- Grand prix de la Société des poètes français
- Prix spécial de la Gendarmerie Nationale en 2007
- Chevalier de l'ordre national du Mérite en 1982
- Chevalier des Palmes académiques en 1991
- Officier des arts et lettres en 2008
- Officier de la Légion d'Honneur en 2011

Catherine Paysan est soutenue par :

Jean Pierre Vogel, sénateur de la Sarthe
Thierry Lemonnier, conseiller départemental de la Sarthe
Frédéric Barré, maire de Bonnétable

Étaient notamment présents à la manifestation :

- Jean-Carles Grelier, député de la 5^e circonscription de la Sarthe
- Jean Pierre Vogel, sénateur de la Sarthe
- Thierry Lemonnier, adjoint au maire de Bonnétable et conseiller départemental de la Sarthe, représentant Dominique Le Mèner
- Frédéric Barré, maire de Bonnétable

BONNÉTABLE - TWISTRINGEN

40 ANS DE JUMELAGE (LE RETOUR !)



On se souvient avec quel enthousiasme les Bonnétabliens étaient rentrés, l'an dernier, du quarantième anniversaire de notre jumelage avec Twistringen. Cette année, on a (presque) repris les mêmes et nous avons recommencé. A ceci près que ce sont nos amis Allemands qui nous ont rendu la visite retour !

Il ne s'agissait pas de créer, entre nous, une surenchère de coût ou d'organisation, mais bien de marquer un évènement qui ne pouvait pas être atone. Et pour l'occasion, on a mis les petits plats dans les grands. Le comité de jumelage avait d'ailleurs bien fait les choses et son programme avait de quoi promettre de bons moments. Ce qui fut fait !

Comme annoncé, deux bus sont venus d'Allemagne. Un premier le mercredi, transportant surtout les judokas et une partie du staff dont Franck Hömer, l'adjoint représentant le maire de Twistringen. Le second car dit des "40 ans" est arrivé le jeudi, mais avec

un jour de moins, ses occupants ont eu moins le temps de souffler. Car après les retrouvailles chaleureuses à Mélusine et un pot d'accueil de la mairie, chacun s'est dispatché dans sa famille d'accueil pour la soirée. Du côté des footballeurs, on murmure que ça démarrait fort !

Le vendredi, il y en avait pour tout le monde. Les sportifs ont pu se rendre à Saint-Léonard-des-Bois pour faire de l'accrobranche. Les plus calmes avaient opté pour une visite de Sainte-Gauburge et les derniers pour celle de La Ferté-Bernard en canot électrique. A 17h30, profitant du



PATRIOTE DE BONNÉTABLE

LA SECTION FOOTBALL LABELLISÉE !

La section football de la Patriote de Bonnétable compte aujourd'hui 200 licenciés jeunes, dont 34 filles réparties en 3 équipes (de la primaire, du collège et du lycée), 9 équipes allant des moins de 11 ans aux moins de 18 ans, et une soixantaine d'enfants en foot animation (les moins de 7 et 9 ans). Point fort du club, 17 éducateurs dont 14 sont diplômés, encadrent les jeunes licenciés, ce qui permet d'avoir des entraînements de qualité et adaptés à chaque niveau.

Fin 2017, la section a reçu une double distinction, le label jeune excellence et celui du bronze pour l'école féminine de football (il manquait 2 filles en effectif pour obtenir l'argent !).

Ces labels « FFF » (fédération française de football) ont pour objectif de récompenser le club pour l'ensemble du travail effectué à l'école de foot et aussi, une distinction pour les clubs qui développent la discipline au féminin. Une grande fierté pour l'ensemble des éducateurs, menés par Emmanuel Lavoué et Morgan Bouttier, mais aussi pour son président Joël NOURRY, ainsi que pour les nombreux bénévoles qui travaillent dans l'ombre à la reconnaissance du club.

C'est une excellente récompense pour la section de Bonnétable car, aujourd'hui, à peine 10 clubs sont labellisés à un tel niveau en Sarthe.



Pour obtenir la labellisation, les clubs doivent répondre à tous les critères incontournables et doivent atteindre un minimum de points. Celle-ci est accessible à tous les clubs amateurs, quel que soit leur niveau de compétition. Le label est acquis pour une durée de 3 saisons et 3 niveaux (Espoir, Excellence, Elite).

Les critères d'attribution sont basés sur les projets que l'on présente :

- d'abord, il faut un projet sportif qui valorise l'organisation et la structuration de l'école de foot
- ensuite, un projet éducatif où figure la prise en compte de la santé, l'arbitrage, l'environnement, la citoyenneté, le fair-play et la culture

"footballistique"

- enfin, un projet d'encadrement et de formation, avec la mise en place d'un règlement intérieur et les actions menées auprès des parents.

La remise officielle des diplômes a été effectuée par la délégation du district au stade Franck Mauffay, en présence des élus, des dirigeants du club, de leurs éducateurs, des enfants et de leurs parents. Il a été également remis à la section 2000 euros de matériel pédagogiques et de bons de formation. Toutes nos félicitations à l'ensemble des membres de la Patriote section foot. Elle est une actrice majeure de la vie associative sur notre territoire.



24 HEURES DU MANS



BONNETABLE CHOISIE POUR L'OPÉRATION "ONROAK" !

Chaque année, à l'occasion de la plus prestigieuse course automobile au monde, réunissant sur place des milliers de spectateurs venus de tous les pays, ainsi que des millions de téléspectateurs au cours de la semaine, le Conseil départemental de la Sarthe s'associe à cet évènement incontournable pour l'attractivité de notre territoire.

Premier partenaire du sport en Sarthe, le Département sponsorise non seulement une écurie, mais il effectue pour l'occasion un tour de quelques communes par tirage au sort, dans lesquelles il accompagne une voiture participant à l'épreuve mythique des 24 Heures du Mans.

Il y a trois ans, au lendemain des élections des nouveaux conseillers départementaux, Bonnetable figurait déjà parmi les cantons bénéficiaires de la visite, avec SO 24 et Vincent Capillaire. Cette année encore, notre ville a eu la chance d'être choisie pour recevoir l'un des fleurons qui font la fierté du département : l'écurie Onroak Automotive.

L'évènement s'est déroulé pendant le marché du mardi 29 mai, dans le jardin public face au château, en présence du maire et du conseiller départemental, venus accueillir le pilote Thomas Dagonneau et sa Ligier JS P2. Une communication avait été adressée en amont aux chefs d'établissements scolaires, hospitaliers, ainsi qu'aux responsables d'associations. Elle consistait à convier le plus large public possible à la rencontre de la voiture et de son équipage.



Si l'on déplore l'absence des scolaires, on peut affirmer que la manifestation est une véritable réussite. Non seulement elle a piqué la curiosité des chalands habituels du marché, mais elle a en plus conquis les nombreux passants et passionnés venus découvrir le monde de la compétition.

Thomas Dagonneau :

- 37 courses / 1 victoire / 7 podiums / 2 poles positions
- 2017 : Road to le Mans - Team Graff Racing, V de V challenge Endurance (victoire prestige au Castelet) - Team Graff Racing
- 2016 : V de V challenge Endurance (6e LMP3) - Team Graff Racing
- 2015 : Road to le Mans (7e LMP3) - Team Duqueine Engineering
- 2013 : 24 Heures du Mans (11e LMP2) - Team Boutsen Ginion Racing
- 2012 : LMPC (Vice-champion d'Europe)

Onroak Automotive :

- 8 voitures produites en Sarthe pour les 24 Heures du Mans pour :
- Jackie Chan DC Raring (2)
- United Autosports (2)
- Panis Barthez Competition (1)
- Eurasia Motorsport (1)
- Algarve Pro Racing (1)
- Larbre Competition (1)

A noter que l'équipage a terminé 35^e au classement général et 14^e des LMP2 : honorable !



LES PROCHAINS ÉVÈNEMENTS

SEPTEMBRE

VENDREDI 28 : **Cinéma**

OCTOBRE

LUNDI 1^{ER} : **Cinéma**

DIMANCHE 7 : **Repas Cheveux Argentés**

MARDI 9 : **Repas Générations Mouvement de Nogent-Le-Bernard**

VENDREDI 12 : **Cinéma**

SAMEDI 13 : **Ecole du Sacré Coeur**

JEUDI 18 : **Don du Sang**

SAMEDI 20 : **Patriote Football**

VENDREDI 26 : **Loto Cyclisme**

NOVEMBRE

VENDREDI 2 : **Cinéma**

LUNDI 5 : **Bal**

JEUDI 8 : **Repas Générations Mouvement**

SAMEDI 10 ET

DIMANCHE 11 : **Automnales de peinture**

VENDREDI 16 : **Cinéma**

SAMEDI 24 : **Repas Sainte Barbe**

VENDREDI 30 : **Cinéma**

DÉCEMBRE

SAMEDI 1^{ER} ET

DIMANCHE 2 : **Arrivée du Père Noël Centre Social**

LUNDI 3 : **Bal**

SAMEDI 8 : **Marché de Noël**

JEUDI 13 : **Repas Générations Mouvement**

VENDREDI 14 : **Cinéma**

SAMEDI 15 : **Arbre de Noël des Pompiers**

ILS SE SONT UNIS DANS NOTRE MAIRIE !

LE 21 AVRIL 2018

Olivier JAHIER et Cécile MAINETTE

LE 19 MAI 218

Alexandre GUERET et Mélanie DE SOUSA

LE 02 JUIN 2018

Clément COURTONNE et Audrey DAMENET

LE 02 JUIN 2018

Christophe BLANCHOT et Stéphanie MORIN

LE 09 JUIN 2018

Nicolas BAZEAU et Chantal TRAVERS

LE 04 AOÛT 2018

Stéphane LECAS et Audrey HOREAU

LE 18 AOÛT 2018

Rémy LELIEVRE et Mylène VALLÉE

LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

Matthias LORIOT et Tiphanie COURTOIS

LE 22 SEPTEMBRE 2018

Joannick POULAIN et Valérie RICHARD

A TOUS, NOS VŒUX DE BONHEUR !

NOUS AVONS LE PLAISIR D'ACCUEILLIR...

- **Tibo SAYAH**

NÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 À LE MANS

- **Lisa ROUSSEAU**

NÉE LE 11 JANVIER 2018 À LE MANS

- **Asma ALLAM**

NÉE LE 12 FÉVRIER 2018 À LE MANS

- **Marius AUBRY**

NÉ LE 21 FÉVRIER 2018 À LE MANS

- **Elyot GRIMAL**

NÉ LE 1^{ER} MARS 2018 À LE MANS

- **Noélie GORGET**

NÉE LE 19 MARS 2018 À LE MANS

- **Lyam LAHCEN**

NÉ LE 20 MARS 2018 À LE MANS

- **Célia MEAN**

NÉE LE 23 MARS 2018 À LE MANS

- **Nathanaël CHARPENTIER**

NÉ LE 10 AVRIL 2018 À LE MANS

- **Garance MOTTAY**

NÉE LE 05 MAI 2018 À LE MANS

- **Lylas BIDALLIER**

NÉE LE 10 MAI 2018 À LE MANS

- **Jade LOUVET**

NÉE LE 11 MAI 2018 À LE MANS

- **Janna ELAROUBI**

NÉE LE 12 MAI 2018 À LE MANS

- **Wari VILLANUEVA RUEDA**

NÉ LE 12 MAI 2018 À LE MANS

- **Lana CABARET**

NÉE LE 12 JUIN 2018 À LE MANS

- **Malo PRÉVOST**

NÉ LE 08 JUILLET 2018 À LE MANS

- **Gabriel BILLAUT**

NÉ LE 11 JUILLET 2018 À LE MANS

- **Jules BOUTTIER**

NÉ LE 16 JUILLET 2018 À LE MANS

- **Llyass OUANÂMI**

NÉ LE 17 JUILLET 2018 À LE MANS

- **Margot NOLIERE**

NÉE LE 17 JUILLET 2018 À LE MANS

- **Charlotte NOLIERE**

NÉE LE 17 JUILLET 2018 À LE MANS

- **Maël JOUIE**

NÉ LE 19 JUILLET 2018 À LE MANS

- **Romy FOUCOIN-VILFOUR**

NÉE LE 20 JUILLET 2018 À LE MANS

- **Tilio RAGOT**

NÉ LE 21 JUILLET 2018 À LE MANS

- **Marcelin ODILLARD** NÉ LE 24 JUILLET 2018 À LE MANS

- **Shay COHEN BEDOUE**

NÉ LE 04 AOÛT 2018 À LE MANS

- **Noam COHEN BEDOUE**

NÉ LE 04 AOÛT 2018 À LE MANS

- **Clément MOREAU**

NÉ LE 23 AOÛT 2018 À LE MANS

- **Younes MAKRELOUFI**

NÉ LE 05 SEPTEMBRE 2018 À LE MANS

- **Lya BRIÈRE**

NÉE LE 06 SEPTEMBRE 2018 À LE MANS

NOUS LEUR SOUHAITONS LA BIENVENUE SUR TERRE !



BONNETABLE POINT COM

Mairie de Bonnetable

Rue Maréchal Leclerc - 72110 Bonnetable

Tél : 02 43 29 30 20 - Fax : 02 43 29 16 09 - Email : mairie@bonnetable.fr

www.bonnetable.fr

